Les Etats-Unis font un constat amer sur la situation des droits de l'homme en Algérie

Le département d'État américain fait un constat amer sur la situation des droits de l'homme en Algérie dans son rapport annuel publié ce mardi 30 mars.

Couvrant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020, évoque des graves restrictions à la liberté d'expression et de la presse.

‘’Les principaux problèmes relatifs aux droits de l'Homme ont compris la détention arbitraire, les prisonniers politiques, le manque d'indépendance et d'impartialité de la justice, l'intrusion illégale dans la vie privée, de graves restrictions à la liberté d'expression et de la presse, y compris les lois pénales sur la diffamation, les arrestations de journalistes et le blocage de sites’’, énumère le département dans son rapport.

Et la liste n'est pas close. Il ajoute « l'entrave substantielle dans les libertés de réunion et d'association pacifiques, le refoulement de réfugiés vers un pays où ils seraient menacés pour leur vie ou leur liberté, la corruption, l'absence d'enquête et de prise de responsabilité pour la violence faite aux femmes, la traite des personnes, la criminalisation des relations sexuelles consentantes entre personnes de même sexe, des restrictions importantes à la liberté d'association des travailleurs, et les pires formes de travail des enfants ».

‘’Le gouvernement a pris des mesures pour enquêter, poursuivre ou punir les fonctionnaires qui ont commis des violations, en particulier la corruption. L'impunité de la police et des agents de sécurité demeurait un problème, mais le gouvernement a fourni des informations sur les mesures prises contre les responsables accusés d'actes répréhensibles’’, indique le rapport.

‘’ Il y a eu des signalements importants d'abus psychologiques et physiques dans les centres de détention qui ont soulevé des problèmes de droits de l'Homme. Les avocats et militants des droits de l'Homme se sont déclarés préoccupés par la gestion du Covid-19 dans les prisons’’, fait savoir le département d'État dans son rapport dans le chapitre concernant les conditions d'incarcération.

La justice n'a pas été en reste des critiques. ‘’La loi interdit les arrestations et détentions arbitraires. Un détenu a le droit de faire appel de l'ordonnance de mise en détention provisoire d'un tribunal et, s'il est libéré, de demander réparation au gouvernement. Néanmoins, la surutilisation de la détention provisoire demeure un problème. Une augmentation de la détention provisoire a coïncidé avec le début du mouvement de protestation populaire en février 2019’’.

Pour les rédacteurs du rapport, les forces de sécurité ont arrêté

régulièrement des personnes qui participaient à des manifestations non autorisées. Les personnes arrêtées ont déclaré que les autorités les avaient détenues pendant quatre à huit heures avant de les relâcher sans inculpation », précise dans ce cadre le rapport.

Le département d'État a également souligné dans son rapport la situation des détenus et prisonniers politiques en Algérie. ‘’Selon le CNLD, 61 prisonniers politiques associés au mouvement de protestation Hirak étaient détenus par le gouvernement. Ils comprenaient des journalistes, des militants, des avocats, des personnalités de l'opposition et des manifestants du Hirak’’, indique le rapport.

« Le 10 juillet, le général à la retraite et ancien candidat présidentiel Ali Ghediri a entamé une grève de la faim pour protester contre sa détention. Le gouvernement a arrêté Ghediri en juin 2019 pour ‘’atteinte au moral de l'armée’’ et l'a emprisonné pour trahison et espionnage. Le 29 juillet, la chambre d'accusation du tribunal d'Alger a abandonné les accusations d'espionnage. Ghediri a affirmé que ses 13 mois de prison avaient été ‘’un confinement politique pour l'éloigner de la scène politique et de l'élection présidentielle’’ », signale le département d'État, qui évoque également dans son rapport les poursuites dont ont fait l'objet Amira Bouraoui ainsi que Slimane Hamitouche et Samir Belarbi.

Le rapport du département d'État américain consacre également un chapitre aux violations des libertés d'expression dont la liberté de la presse.

« Alors que le débat public et la critique du gouvernement étaient répandus, les journalistes et les militants étaient limités dans leur capacité à critiquer le gouvernement sur des sujets dépassant des ‘’lignes rouges’’ non définies. Les autorités ont arrêté et détenu des citoyens pour avoir exprimé des opinions jugées préjudiciables aux fonctionnaires et aux institutions de l'État », indique la diplomatie américaine. « Les autorités ont soumis certains journalistes au harcèlement et à l'intimidation »

Le rapport évoque dans ce contexte les arrestations et emprisonnements du journaliste Khaled Drareni, du poète du Hirak Mohamed Tadjadit ou encore de l'activiste Issam Sayeh ainsi que de Walid Kechida.

« Les autorités ont soumis certains journalistes au harcèlement et à l'intimidation. Les journalistes ont rapporté que les poursuites sélectives servaient de mécanisme d'intimidation. Selon Reporters sans frontières, le gouvernement a intimidé des militants et des journalistes. Les actions du gouvernement comprenaient le harcèlement de certains critiques, l'application arbitraire de lois au libellé vague et des pressions informelles sur les éditeurs, les rédacteurs en chef, les annonceurs et les journalistes », fait savoir le rapport du département d'État.

Le rapport du département d'État met également en avant le contrôle des autorités sur Internet, notamment les réseaux sociaux.